



Syndicat intercommunal d'Assainissement de Parmain l'Isle-Adam

Mesdames, Messieurs les délégués du SIAPIA,

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous inviter à une réunion du Comité Syndical le :

**Jeudi 10 Juillet 2025
à 18h00
Au Groupement de Services Publics
1 avenue Jules Dupré à l'Isle-Adam**

L'ordre du jour sera le suivant :

- I- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
 - II- LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} AVRIL 2025 :
 - III- COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT :
 - IV- APPROBATION DU PROJET DE ZONAGE DE L'ASSAINISSEMENT ET SAISINE DE M. LE PREFET POUR L'ORGANISATION D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE :
 - V- TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE CHAMPAGNE-SUR-OISE, NERVILLE-LA-FORÊT et PRESLES AU 1^{er} JANVIER 2026 – AVIS DU SIAPIA
 - VI- CONVENTION AVEC LES COMMUNES DE L'ISLE-ADAM ET PARMAIN POUR LES PRESTATIONS D'ENTRETIEN ET PETITS TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DE LA 534^{ème} OPERATION :
 - VII- ASSUJETISSEMENT A LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2026 :
 - VIII- COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 10 JUILLET 2025 :
 - IX- 535^{ème} OPERATION D'ASSAINISSEMENT DU SIAPIA : ATTRIBUTION DU MARCHE :
 - X- 540^{ème} OPERATION D'ASSAINISSEMENT Du SIAPIA : ATTRIBUTION DU MARCHE :
 - XI- RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – EXERCICE 2024
 - XII- 611^{ème} OPERATION – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM AU PROFIT DU SIAPIA :
 - XIII- 169^{ème} OPERATION – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM AU PROFIT DU SIAPIA :
 - XIV- 612^{ème} OPERATION – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM AU PROFIT DU SIAPIA :
 - XV- 613^{ème} OPERATION – CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DE LA VILLE DE L'ISLE-ADAM AU PROFIT DU SIAPIA :
 - XVI- DECISION MODIFICATIVE N°1 A APPORTER AU BUDGET PRIMITIF 2025 :
 - XVII- CONTRÔLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET AUTONOME – MODALITES PRATIQUES :
 - XVIII- POINT SUR LES TRAVAUX
 - XIX- QUESTIONS DIVERSES :
- LOCAUX PROFESSIONNELS – NON-TRANSMISSION DES DOCUMENTS ATTESTANT DU RESPECT DE LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR LORS DE L'ELIMINATION DES GRAISSES ET HUILES USAGEES

Comptant sur votre présence et avec mes remerciements, veuillez croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Fait à L'Isle-Adam, le 25 mars 2025.

Le Président du SIAPIA,

Michel ARMAND.

P.S. : Si vous ne pouvez être présent(e) à cette réunion, il vous appartient de transmettre à votre suppléant cette convocation.